

SNUipp-FSU

Déclaration liminaire à la CAPD du 7 décembre 2010

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SNUipp-FSU dénonce une nouvelle fois la réforme des retraites qui vient d'être promulguée malgré le refus massif de la population en général, et des salariés en particulier. Les effets désastreux ne vont faire que s'aggraver au fil des années et nous ne cesserons de le dénoncer. Du fait de cette réforme, les collègues en activités devront travailler deux années supplémentaires empêchant les jeunes à accéder au métier de l'enseignement. Dès 2011, pour certains ce sera soit 4 mois sans salaire ni pension, soit une année supplémentaire.

Pour nos jeunes collègues qui entrent, en nombre très insuffisant, dans le métier nous formulons de grandes inquiétudes sur le déroulement de leur future première année de fonctionnaire stagiaire. C'est à eux, entre autre, de faire les frais du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Pour 2010-2011 vous nous aviez présenté une organisation qui évitait une entrée frontale dans la métier en ne les plaçant pas en situation de responsabilité d'une classe dès la rentrée. Qu'en sera t-il pour 2011-2012 ? Les candidats au métier de professeur des écoles, tout comme l'ensemble de la profession, doivent savoir quel dispositif est prévu. En l'absence de réponse le SNUipp-FSU alertera l'ensemble de la profession et des partenaires de l'école.

La CAPD d'aujourd'hui va étudier le projet d'avancement des instituteurs et professeurs des écoles. Le SNUipp-FSU renouvelle son opposition au système des promotions à plusieurs vitesses qui n'est pas équitable puisque le passage au grand choix ou au choix des uns se fait au détriment des autres. Il porte toujours la revendication d'un avancement unique pour tous, au rythme le plus rapide, excluant de fait la note dans le barème. Le SNUipp-FSU revendique une classe unique de 11 échelons qui permettrait à tous d'atteindre l'indice 783, ce qui à ce jour, n'est possible qu'à quelques dizaines d'enseignants.

Enfin, l'avancement n'est pas une réponse aux légitimes demandes d'augmentation du point d'indice et de rattrapage des salaires dans la fonction publique.

Les délégués du personnel SNUipp-FSU : Laure PERRIER, Georges MICHEL, Mathéa PONGE, Philippe VIANNAY, Alain MICHELET.